

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKUCOAT-Activateur**

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

**1.1. Identificateur de produit**  
BIKUCOAT-Activateur

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation de la substance/du mélange  
Accélérateur pour BIKUCOAT-Activateur

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
swisspor AG  
Bahnhofstrasse 50  
CH-6312 Steinhausen  
Téléphone : +41 21 948 48 48  
Fax : +41 21 948 48 59  
E-Mail/Internet : [info@swisspor.com](mailto:info@swisspor.com) / [www.swisspor.ch](http://www.swisspor.ch)

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva  
(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)  
Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich  
Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

---

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**  
Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
Catégories de danger:  
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1  
Mentions de danger:  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage**  
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette  
Acide maléique

Mention d'avertissement: Attention  
Pictogrammes: GHS07



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. **Autres dangers**  
 Aucune information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. **Mélanges**  
Caractérisation chimique  
 Préparation aqueuse

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° Index		
N° REACH		
203-742-5	acide maléique	< 10 %
110-16-7	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H302 H319 H335 H315 H317	
607-095-00-3		

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

4. Premiers secours

4.1. **Description des premiers secours**

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

---

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Extincteur à poudre ou CO<sub>2</sub> - en cas de plus grands incendies, extincteur à mousse ou à eau pulvérisée.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. En cas d'incendie, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des autres gaz et vapeurs nocifs peuvent être libérés.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**7. Manipulation et stockage**

---

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Accélérateur pour swissporBIKUcoat-Activateur



Température de décomposition:	non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	~ 1.1 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	facilement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique (à 20 °C):	~ 40 mPa·s
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide:	non déterminé
-------------------	---------------

10. Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Aucune/aucun

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune/aucun

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune/aucun

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

11. Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
110-16-7	acide maléique				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (acide maléique)

Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

## 12. Informations écologiques

---

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

---

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

### Transport terrestre (ADR/RID)

- |  |  |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU :   | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :   | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :  | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage :   | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement<br>DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:  | non  |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur<br>Aucune information disponible.                  |  |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC<br>non applicable |  |

---

## 15. Informations relatives à la réglementation

---

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
Informations réglementaires UE  
Information supplémentaire :  
À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC
- Prescriptions nationales  
Limitation d'emploi : Observer les contraintes liées au travail des jeunes.  
Résorption cutanée/sensibilisation : Provoque des réactions hypersensitives allergiques.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**  
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## 16. Autres informations

---

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web [www.swisspor.ch](http://www.swisspor.ch).

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*